

# TOULAUD Infos

Bulletin d'informations municipales n°42 (Juillet 2019)

## "Plan local d'Urbanisme : avis d'enquête publique"

Le **Plan Local d'Urbanisme** définissant le projet global d'aménagement de la commune jusqu'en 2030 a été arrêté en conseil communautaire le 04 avril 2019.

Pour réaliser ce nouvel outil, la commune s'est attachée les compétences du cabinet REFLEXITE afin d'élaborer ce document d'urbanisme et répondre aux enjeux actuels du territoire. Dans son élaboration la première étape a consisté en la création d'un comité de pilotage composé d'élus et de personnes ressources afin d'établir un diagnostic de l'existant.

Fort de ce premier recueil d'informations compilées lors des marches "découverte" avec les citoyens et des ateliers avec les agriculteurs, la deuxième étape a fixé les objectifs du **PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)** qui s'est articulé autour de 5 axes : préserver le caractère péri-rural, renforcer la diversité sociale et générationnelle, favoriser le bien vivre ensemble, valoriser le potentiel de fréquentation et proposer un développement durable et respectueux de l'environnement.

Dans un troisième temps, les participants ont élaboré des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)** qui exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter et structurer certains quartiers ou secteurs de la commune.

Pour compléter cet aménagement futur, la dernière phase de travail s'est appliquée à définir les contours du nouveau zonage et à définir un règlement à appliquer.

En un mot, il s'agissait de redonner du sens au PLU de 2008, en tenant compte de la transition écologique, de la préservation de notre cadre de vie, des enjeux d'aménagement durable et de répondre au plus près aux aspirations de nos concitoyens en préservant leur environnement.

Avant l'approbation définitive en fin d'année, le nouveau document du PLU 2019 est à disposition de tous afin que chacun puisse le consulter, apporter ses observations et mieux connaître les enjeux de demain sur le territoire.

### L'enquête publique débutera le 12 juillet.

Le dossier d'enquête sera consultable au format papier en mairie de Touloud, sur le site internet [www.rhonecrussol.fr](http://www.rhonecrussol.fr) ainsi que sur le site internet de la commune [www.touloud.fr](http://www.touloud.fr).

Chacun pourra faire part de ses observations (cf encadré au verso).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public.

Enfin, viendra le temps de l'approbation de ce nouveau PLU et de sa mise en application.



Département de l'ARDECHE  
Communauté de Communes Rhône Crussol  
Commune de TOULAUD

Avis d'enquête publique  
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté N° A/38-2019 du 19 juin 2019, le Président de la Communauté de Communes Rhône-Crussol (CCRC) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de TOULAUD.

A cet effet, Madame Mireille JOURGET a été désignée comme commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

**L'enquête se déroulera en mairie du 12 juillet 2019 au 14 août 2019 à 12h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 13h00 à 16h30.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de TOULAUD les :

- Vendredi 12 juillet de 15h00 à 18h00
- Samedi 03 août 2019 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 14 août 2019 de 09h00 à 12h00

Le dossier d'enquête peut être consulté sur les sites internet [www.touloud.fr](http://www.touloud.fr) et [www.rhonecrussol.fr](http://www.rhonecrussol.fr), ainsi qu'en Mairie de TOULAUD.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de TOULAUD. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie, et par voie électronique : [enquete.publique@rhone-crussol.fr](mailto:enquete.publique@rhone-crussol.fr).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public.

# Comment consulter le dossier d'enquête ?

Le dossier d'enquête sera consultable du 12 juillet au 14 août :

- en mairie de Toulaud (*format papier*), du lundi au vendredi de 13h à 16h.
- sur internet : [www.rhonecrussol.fr](http://www.rhonecrussol.fr) et [www.toulaud.fr](http://www.toulaud.fr)

# Orientations d'Aménagement et de Programmation

## DÉFINITION

### Qu'est-ce qu'une OAP



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) comportent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat et les déplacements, et définissent des actions et opérations à mettre en oeuvre, notamment

en précisant les conditions d'aménagement d'un secteur de zone urbaine ou à urbaniser qui permettent de garantir la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels le secteur s'inscrit.

### 4 OAP SECTORIELLES ET 1 OAP THÉMATIQUE PREVUES AU NOUVEAU PLU

En cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le PLU de Toulaud comprend 4 OAP sectorielles et 1 OAP thématique (un panneau décrivant l'OAP sera positionné physiquement sur la ou les parcelles).

- 1- Secteur « **Pôle de loisirs** », inscrit en zone U,
- 2- Secteur « **Boulodrome** », inscrit en zone AU
- 3- Secteur « **Sous le temple** », inscrit en zone AU,
- 4- Secteur « **Centralité** », inscrit en zone U, AU et N,
- 5-Thématique « **Mobilité** », sur l'ensemble du village.

# Comment faire part de vos observations ?

Du 12 juillet au 14 août inclus, vous pourrez faire part de vos observations selon les modalités suivantes.



## Sur le registre d'enquête

Afin de recevoir par écrit vos observations, un registre d'enquête sera disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture au public du secrétariat, soit du lundi au vendredi de 13h00 à 16h30.



## Lors des permanences

Madame Mireille JOURGET commissaire-enquêteur tiendra trois permanences en mairie les :

- **Vendredi 12 juillet de 15h à 18h**
- **Samedi 03 août de 09h à 12h**
- **Mercredi 14 août de 9h à 12h**



## Par mail

Une adresse mail spécifique est mise en place durant toute la durée de l'enquête afin de recevoir vos observations :

[enquete.publique@rhone-crussol.fr](mailto:enquete.publique@rhone-crussol.fr).



## Par courrier

Vous pourrez adresser vos remarques par courrier postal à l'adresse ci-dessous.

**Mairie de Toulaud**  
**Enquête publique PLU**  
85 rue du Moulin de l'Aure  
**07130 TOULAUD**